

**Nom de l'école :**

### **Contribution au budget**

Les artistes peuvent faire une demande de financement pour couvrir la totalité des dépenses admissibles du projet. Les écoles et les divisions scolaires peuvent aussi contribuer au financement pour couvrir les dépenses de projet additionnelles ou non admissibles.

Le Conseil des arts du Manitoba insiste sur l'importance d'un partenariat entre les écoles et les artistes et demande aux écoles de soutenir ce partenariat financièrement. Le CAM recommande une contribution minimum de 20 % au budget global. Prière d'indiquer la contribution financière que votre école pourra verser si le projet obtient une subvention.

### **Contribution financière**

En argent : \_\_\_\_\_

En nature : \_\_\_\_\_

Si vous faites une contribution en nature, veuillez préciser :

Si votre école n'est pas en mesure de contribuer au projet financièrement, veuillez indiquer de quelle manière vous appuyerez le projet d'autres façons :

### Approbation pour le travail dans les écoles

Il incombe à l'école de décider qui travaillera avec les élèves dans leurs salles de classe. Le CAM n'exige pas de vérifications à jour du dossier judiciaire, des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables (VAPV) et du registre concernant les mauvais traitements (CAR) pour les artistes.

Indiquez seulement les participants au projet qui respectent les exigences en matière d'autorisation pour travailler dans une école. Les demandes seront considérées comme inadmissibles si elles comportent des noms d'artistes, de gardiens du savoir autochtone ou de collaborateurs qui n'apparaissent pas sur le formulaire d'engagement de l'école et qui n'ont pas été approuvés.

1.

---

Prénom

Nom de famille

2.

---

Prénom

Nom de famille

3.

---

Prénom

Nom de famille

4.

---

Prénom

Nom de famille

5.

---

Prénom

Nom de famille

### Déclaration de l'école

Au nom de l'école, je, soussigné(e), confirme ce qui suit :

- J'ai lu les lignes directrices du programme Artiste à l'école dans l'aperçu du formulaire de demande.
- Je reconnais que ce formulaire représente l'engagement de l'école à l'égard de ce projet.
- Je confirme que les renseignements ci-dessus sont exacts.
- Je comprends que ce formulaire sera revu par un jury de pairs dans le cadre de la demande présentée en vertu du programme Artistes à l'école.
- Je déclare que toutes les personnes (artistes, gardiens du savoir autochtone et collaborateurs) mentionnées dans ce formulaire se sont conformées aux exigences de l'école et sont en mesure de travailler avec les élèves.
- Je comprends que le CAM agit principalement comme bailleur de fonds dans le cadre de ce programme et n'est pas responsable de toute action, défaut d'agir ou négligence de tout artiste ou collaborateur, école, membre du personnel scolaire, élève ou autres en lien avec la participation de l'école au présent programme.
- Je reconnais que tous les fonds de la subvention seront versés à l'artiste agissant comme candidat et qu'aucune somme ne sera versée à l'école par le CAM en vertu de ce programme.

---

**Signature du directeur ou de la directrice**  
(au nom de l'école)

**Date**

### Responsabilités

#### Directeur ou directrice d'école

- approuve et signe le formulaire d'engagement de l'école.
- reconnaît que tous les fonds de la subvention seront versés au candidat et qu'aucune somme ne sera versée à l'école par le CAM en vertu de ce programme.
- comprend que les artistes, les gardiens du savoir autochtone et les collaborateurs participant au projet travaillent indépendamment de l'administration de l'école (les enseignants sont légalement responsables des élèves et doivent être présents dans la salle de classe en tout temps).
- établit, approuve et maintient les exigences d'habilitation requises par l'école pour chacun des participants au projet inscrit sur ce formulaire.
- coordonne le paiement des contributions au projet apportées par l'école et la division scolaire au responsable du projet (candidat), s'il y a lieu.

#### Personne-ressource de l'école

- Doit confirmer sa participation en acceptant l'invitation à par courriel envoyé par Manipogo, le system de demande en ligne du CAM
- soumet le formulaire d'engagement de l'école dûment rempli et signé au candidat avant la date limite de présentation de demande (et en conserver une copie).
- assure la gestion de l'horaire scolaire et veille à ce que tous les documents nécessaires soient remplis et remis conformément à la demande.
- coordonne, avec le candidat, la planification en cours, la salle de classe et les séances de perfectionnement professionnel.
- informe l'artiste responsable des politiques de l'école à l'égard des codes de conduite, de la matière, du contenu et de la langue, avant le commencement du projet.
- accueille l'artiste à titre d'invité spécial dans l'école et dans la collectivité.
- soumet le rapport final.

#### Enseignants

- sont légalement responsables de leurs élèves et doivent donc être présents en tout temps dans la salle de classe.
- devront préparer les élèves à la visite de l'artiste.
- partagent les renseignements sur les élèves ayant des besoins particuliers et veillent à soutenir ces élèves lors des activités dirigées par l'artiste.

- soutiennent l'artiste dans sa démarche visant à instaurer un climat qui favorise l'implication active des élèves dans le projet.
- interviennent en cas de problèmes de comportement précis chez un élève.

### **L'artiste principale**

- fournit les documents exigés par l'école à l'intention de la direction afin que soit approuvée, sur le formulaire d'engagement de l'école, la liste des participants au projet qui seront appelés à travailler avec les élèves.
- soumet sa demande au Conseil des arts du Manitoba.
- coordonne les activités avec les autres collaborateurs.
- rencontre la personne-ressource et les enseignants de l'école pour planifier le concept du projet, les horaires, les activités et les séances de perfectionnement professionnel.
- discute des besoins inhérents au projet (matériel d'artiste, location d'équipement, etc.) avec la personne-ressource de l'école.
- avise l'école de tout changement à la liste originale des collaborateurs approuvée par l'école.
- communique avec le consultant de programmes du CAM pour faire approuver tout changement important au projet et soumet tous les documents nécessaires exigés par le CAM.
- soumet le rapport final.